

Cahier des charges

OPCO Mobilités Cahier des charges

Réseau de CFA de la mobilité

Publication

10 avril 2024

Retour attendu:

<u>17 mai</u>

Table des matières

I-	Pré	sentation d'OPCO Mobilités :	3
II-	Cré	ation d'un réseau de CFA de la mobilité :	3
A. B. C.		Objectif du partenariat :	3
		Les CFA pouvant faire partie du réseau :	4
		Les engagements d'OPCO Mobilités dans le cadre du réseau des CFA de la	
N	∕lobili	té	
	1.	Un accompagnement personnalisé	
	2.	Un partage sur l'offre et la qualité de la formation	5
	3. pro	Un partage sur le recrutement, la sécurisation des parcours et l'insertion fessionnelle des apprentis	5
	4.	Une participation aux actions de promotion des métiers de la mobilité	6
	5.	Une information dédiée sur les outils développés par OPCO Mobilités	6
	6.	Une information et une veille juridique dédiée	6
	7.	Information et le bénéfice des partenariats initiés par OPCO Mobilités	7
).	Les engagements du CFA dans le cadre du réseau des CFA de la Mobilité :	7
	1.	Participer aux différents temps d'échanges proposés par OPCO Mobilités	7
	2.	Transmettre des données quantitatives et qualitatives sur l'alternance	7
	3.	Informer OPCO Mobilités de la tenue des conseils de perfectionnement	7
	4. (inte	Partager autour du recrutement, de l'intégration et de l'insertion des apprentis égration, prévention des ruptures) et de la formation des maîtres d'apprentissage	7
	5. Mol	Participer aux tests d'utilisation et de déploiement des outils développés par OPCC pilités	
	6.	Participer à la promotion des métiers sur les salons pilotés par OPCO Mobilités	8
	7.	Mettre à disposition des matériels pédagogiques en cas de besoin (salons)	8
	8.	Mise en place et suivi des plans d'actions décidés par le réseau	8
E.		Pilotage du réseau	8
F	.	Adhérer au réseau des CFA de la mobilité	8
(3.	Résiliation de l'adhésion au CFA de la mobilité	8
ŀ	- 1.	Renouvellement de l'adhésion au réseau des CFA de la Mobilité	9

I- Présentation d'OPCO Mobilités :

OPCO Mobilités, constitué au 1er avril 2019, est mandaté par les partenaires sociaux de 16 branches professionnelles de la mobilité et de la RATP pour mettre en œuvre et décliner leur politique de formation et de GEPP.

Les missions d'OPCO Mobilités sont ainsi de :

- Développer les synergies des acteurs de la mobilité pour apporter aux branches professionnelles concernées l'appui technique qu'elles attendent;
- Alimenter l'observatoire des métiers ;
- Assurer le financement et la promotion de l'alternance selon les politiques et niveaux de prise en charge définis par les branches;
- Assurer le financement du plan de développement des compétences des petites et très petites entreprises;
- Assurer un service de proximité notamment au bénéfice des très petites, petites et moyennes entreprises.

OPCO Mobilités, fortement structuré par une logique interbranche en termes de proximité de métiers, d'emplois et de compétences, permet par la formation, la convergence de l'ensemble des acteurs vers une mobilité multimodale, durable, sûre et connectée.

OPCO Mobilités représente un périmètre de :

- 139 870 entreprises
- 1 668 000 salariés
- 92 829 alternants

II- Création d'un réseau de CFA de la mobilité :

La mise en œuvre de ce réseau de CFA de la mobilité, n'emporte aucune conséquence sur les obligations légales et réglementaires d'OPCO Mobilités et notamment sur la prise en charge financière des contrats d'apprentissage.

A. Objectif du partenariat :

Dans le cadre de ses missions de promotion, de développement et de financement de l'alternance, et tout en souhaitant renforcer son partenariat avec les acteurs incontournables de la formation et l'alternance, OPCO Mobilités souhaite constituer un réseau de CFA en lien avec les métiers de la mobilité.

Ce réseau bénéficiera d'un accompagnement renforcé et d'une offre de services dédiée, favorisant l'échange, le partage d'informations et la mutualisation des actions et des outils.

Cet objectif répond à une volonté commune de développer l'alternance, la qualité des formations et sécuriser les parcours des alternants, l'insertion dans l'emploi devant être un but

partagé.

B. Les CFA pouvant faire partie du réseau :

Pourront intégrer le réseau des CFA de la mobilité, les établissements dont l'offre de formation comporte une ou plusieurs sections dédiées aux métiers des entreprises relevant des branches couvertes par OPCO Mobilités.

Au 1er janvier 2024, les conventions collectives concernées sont les suivantes :

- Distributeurs conseils hors domicile: IDCC 1536
- Entreprises de transport et services maritime navigant officiers : IDCC 3223
- Groupement des armateurs de services de passages d'eau personnel navigant : IDCC 3228
- Manutention ferroviaire et travaux connexes : IDCC 538
- Personnel sédentaire des entreprises de navigation : IDCC 2972
- Ports de plaisance : IDCC 1182
- Ports et manutention : IDCC 3017
- Remorquage maritime navigant exécution : IDCC 5555
- Remorquage maritime officiers : IDCC 5554
- Services de l'automobile : IDCC 1090
- Transport ferroviaire : IDCC 3217
- Transports publics urbains de voyageurs : IDCC 1424
- Transports routiers et activités auxiliaires du transport : IDCC 0016
- Opérateurs de voyages et des guides IDCC : 3245 (ex 1710)
- Personnel des entreprises de transports en navigation intérieure : IDCC 3229
- Navigants d'exécution du transport maritime : IDCC 5521

Et la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) : IDCC 5014

Les CFA devront être situés sur le territoire métropolitain ou les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM), hors Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

Pour faire partie du réseau des CFA de la Mobilité, ces derniers devront justifier

- D'un minimum d'une section relevant des métiers de la mobilité
- D'un minimum de 12 apprentis au sein des entreprises relevant d'OPCO Mobilités

C. Les engagements d'OPCO Mobilités dans le cadre du réseau des CFA de la Mobilité

Les actions mises en œuvre par OPCO Mobilités et décrites ci-dessous dans le cadre de son engagement auprès du réseau de CFA, ne sont pas limitatives, et pourront s'étoffer tout au long du partenariat.

OPCO Mobilités souhaite initier une dynamique et favoriser une synergie au sein du réseau des CFA de la mobilité en proposant une offre de services évolutive et adaptée aux attentes des CFA

Le réseau constituera un espace d'échanges, de réflexion et de collaboration permettant une mutualisation des actions et de partage.

Ainsi, les CFA intégrant le réseau de la mobilité pourront bénéficier des avantages listés cidessous (lesquels ne sont pas exhaustifs) :

1. Un accompagnement personnalisé

Vous bénéficierez d'un interlocuteur unique et de proximité parmi notre réseau de chargés de mission alternance et formation (CMAF) en local.

Celui-ci assurera un suivi des dossiers en cours, répondra aux questions administratives en lien avec les contrats d'alternance et vous accompagnera dans la prise en main des nouveaux outils développés par OPCO Mobilités.

De plus, une rencontre nationale annuelle avec le réseau constitué et les équipes d'OPCO Mobilités sera mise en œuvre.

2. Un partage sur l'offre et la qualité de la formation

Dans un souci constant de développer l'alternance dans les secteurs de la mobilité mais aussi la qualité pédagogique dispensée dans les établissements du réseau, OPCO Mobilités s'engage à :

- Identifier les besoins en formation des entreprises et soutenir la création ou l'amélioration de certifications/diplômes en lien avec les branches professionnels
- Maintenir une démarche permanente de réflexion sur les possibilités de développement de l'attenance et de l'amélioration des conditions de mise en œuvre

3. Un partage sur le recrutement, la sécurisation des parcours et l'insertion professionnelle des apprentis

Afin de faciliter le recrutement des alternants et sécuriser leur parcours, OPCO Mobilités s'engage à favoriser les relations entre les CFA du réseau avec l'ensemble des entreprises des secteurs de la mobilité.

Au-delà du recrutement, la sécurisation et l'intégration des alternants dans l'entreprise et l'organisme de formation sont l'un des enjeux primordiaux de l'alternance, quel que soit le secteur d'activité.

Par le biais des résultats des enquêtes menées par OPCO Mobilités, sur l'alternance de manière générale, et sur les ruptures de manière plus précise, OPCO Mobilité souhaite accompagner les CFA dans l'identification des profils à risque, et les outiller afin de limiter les cas de ruptures.

Un partage autour des outils construits par OPCO Mobilités sera facilité afin de permettre aux CFA de mieux identifier les situations à risque et gérer ces ruptures, ainsi que d'accompagner les entreprises sur le sujet de l'intégration.

L'individualisation du suivi des publics les plus fragiles sera également une thématique de partage et d'amélioration (mise en place de référents dédiés, identification précoce...)

OPCO Mobilités réalisera des enquêtes à 6 mois et à un an auprès du CFA de la mobilité et des jeunes sortants pour mesurer l'insertion dans l'emploi et dans les branches et secteurs de la mobilité. Ces enquêtes ne seront possibles qu'avec le concours du CFA.

4. Une participation aux actions de promotion des métiers de la mobilité

Evénements auxquels participe OPCO Mobilités :

Dans le cadre de ses missions de promotion des métiers et de l'alternance, OPCO Mobilités participe chaque année à de nombreux événements dédiés à l'orientation sur l'ensemble du territoire.

En fonction des salons, les établissements du réseau pourront également être invités sur le stand afin d'informer les candidats sur les formations, les métiers mais aussi déployer leurs propres outils et animer des séquences de découverte métiers et d'expérimentation auprès du public.

• Elaboration et mise à disposition d'outils de promotion des métiers

Les outils de promotion des métiers développés par OPCO Mobilités pourront être mis à disposition du réseau des CFA (ex. vidéos de témoignage de salariés, print, e-learning...) lors des journées portes ouvertes (JPO) et forums.

5. Une information dédiée sur les outils développés par OPCO Mobilités

Les membres du réseau pourront bénéficier des outils créés par OPCO Mobilités et participer à leur amélioration, ainsi qu'à la création de nouveaux :

- Les outils à destination des jeunes : outils de promotion des métiers et outils de sécurisation de parcours
- Les outils à destination des entreprises et des tuteurs : M-tutorat,....
- La participation à des expérimentations ou tests d'amélioration d'outils tel que MGestion OF

6. Une information et une veille juridique dédiée

Les membres du réseau bénéficieront d'une newsletter sur l'actualité de la formation et de l'alternance.

Des rencontres territoriales de l'apprentissage (RTA) et des webinaires dédiés seront également mis en place par nos équipes de proximité afin d'approfondir les thématiques de votre choix : Niveau de prise en charge des contrats, certifications des branches composant OPCO Mobilités, aides financières apportées aux employeurs d'apprentis, référents handicap, mobilité des apprentis...

Afin de prendre en compte les besoins du réseau CFA, les membres de ce dernier seront consultés en amont afin de définir les thématiques et ordres du jour de ces différents événements.

7. Information et le bénéfice des partenariats initiés par OPCO Mobilités

Dans le cadre de ses activités, OPCO Mobilités développe des partenariats avec des structures d'utilité publique.

En fonction des partenariats et de l'opportunité pour les CFA, OPCO Mobilité en fera bénéficier les CFA du réseau.

D. Les engagements du CFA dans le cadre du réseau des CFA de la Mobilité :

En faisant partie du réseau des CFA de la mobilité, les membres s'engagent à participer aux différentes actions ou projets concourant au développement de l'alternance :

1. Participer aux différents temps d'échanges proposés par OPCO Mobilités

Ces temps d'échanges peuvent prendre la forme d'événements ou actions telles que les « Rencontres territoriale de l'apprentissage » (RTA), webinaires thématiques... Les CFA contribueront à créer un espace d'échange, de partage d'expérience et de bonnes pratiques entre les membres du réseau des CFA.

2. Transmettre des données quantitatives et qualitatives sur l'alternance

Par le biais d'une plateforme dédiée, ou de tout autre outil mobilisé par OPCO Mobilités, et en accord avec la réglementation RGPD en vigueur, ces données consolidées permettent à OPCO Mobilités de réaliser un suivi des indicateurs et un baromètre du développement de l'alternance.

3. Informer OPCO Mobilités de la tenue des conseils de perfectionnement

Rappel: L'obligation de mettre en place un conseil de perfectionnement s'applique à tous les CFA (article L. 6231-3 du Code du travail). Le conseil de perfectionnement a pour mission de veiller à l'organisation et au fonctionnement du CFA.

Le CFA informera l'OPCO Mobilités de ses dates de conseil de perfectionnement annuellement. Le cas échéant, si cela est pertinent ou utile, OPCO Mobilités pourra également être invité à ces conseils de perfectionnement.

4. Partager autour du recrutement, de l'intégration et de l'insertion des apprentis (intégration, prévention des ruptures...) et de la formation des maîtres d'apprentissage

- 5. Participer aux tests d'utilisation et de déploiement des outils développés par OPCO Mobilités
- 6. Participer à la promotion des métiers sur les salons pilotés par OPCO Mobilités
- 7. Mettre à disposition des matériels pédagogiques en cas de besoin (salons...)

En particulier ceux co-financés par OPCO Mobilités ainsi que des formateurs chargés de l'animation lors des salons dédiés à l'orientation et l'information métier. Exemple : simulateurs métier (conduite, peinture, gerbage, etc), outil de découverte métier et jeux pédagogiques (escape game, etc).

8. Mise en place et suivi des plans d'actions décidés par le réseau

Ces actions ne sont pas limitatives et pourront s'étoffer tout au long de l'existence du réseau des CFA de la Mobilité.

E. Pilotage du réseau

Le pilotage du réseau sera assuré par OPCO Mobilités, et sera organisé de manière régionale. Des thématiques nationales pourront également être portées, ainsi que des événements nationaux lorsque l'actualité le permettra.

F. Adhérer au réseau des CFA de la mobilité

Les CFA souhaitant devenir membre du réseau devront compléter le formulaire d'adhésion en annexe et le retourner aux mails suivants :

promotion-des-metiers@opcomobilites.fr copie melanie.anodin@opcomobilites.fr

au plus tard le 17 mai 2024

La liste des CFA souhaitant adhérer au réseau sera présenté en Commission Permanente Alternance chaque année.

G. Résiliation de l'adhésion au CFA de la mobilité

Le CFA adhérent pourra, s'il le souhaite, quitter le réseau des CFA de la mobilité sur simple demande écrite adressée à l'OPCO Mobilités.

La prise en compte de la demande sera effective dans le mois qui suit ladite demande.

En cas de manquement d'un CFA à l'un des engagements pris et spécifiés dans le présent cahier des charges, il pourra être mis fin au partenariat sur décision d'OPCO Mobilités un mois après constatation du manquement

H. Renouvellement de l'adhésion au réseau des CFA de la Mobilité

Le renouvellement de l'adhésion doit s'effectuer chaque année, au regard des critères mentionnés dans le présent cahier des charges. En cas de modification entrainant une perte d'éligibilité, le CFA devra en informer OPCO Mobilités.

Par ailleurs, les engagements des parties tel que ceux mentionnés dans ce cahier des charges sont susceptibles d'évoluer chaque année. Le cas échéant, une information du réseau sera organisée.

Mention relative au traitement des données personnelles :

Les données collectées dans le cadre du réseau des CFA de la Mobilité serviront aux finalités ci-après :

- Gestion des demandes d'adhésion au réseau des CFA
- Invitation aux événements

Ces données ne seront accessibles qu'aux équipes de la direction générale adjointe en charge du développement et de l'appui aux politiques paritaires ainsi que de la direction de l'action territoriale.

Elles seront conservées durant toute la relation entre OPCO Mobilités et les CFA, puis supprimées au bout de 3 ans.

Ces données ne seront ni cédées, ni vendues, ni partagées, ni transférées à des tiers, sauf à se conformer à une obligation légale.

Pour tout complément d'information sur la politique de protection des données d'OPCO Mobilités, se référer à http://www.opcomobilites.fr/politique-de-confidentialité